



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
Ligue CHARENTE-POITOU DE VOILE

## Le Yacht Club Classique

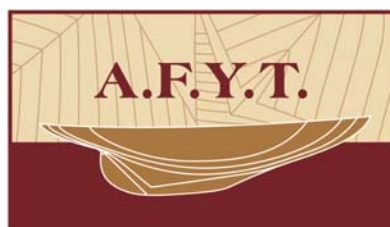
Avec le concours du Royal Cork Yacht Club, du Royal Fowey Yacht Club et de l'USAM



**Coupe des Trois Phares**  
**CORK / FOWEY – BREST – LA ROCHELLE**  
du 5 au 16 août 2010

**Coupe des Deux Phares**  
**BREST – LA ROCHELLE**  
du 12 au 16 août 2010

Avec le concours de l'Association Française des Yachts de Tradition



première

**Coupe de France des Classiques**

# AVIS DE COURSE de Yachts Classiques

5 août - 16 août 2010

# Coupe des 3 phares



**Première Coupe de France des Classiques**  
**Cork / Fowey - Brest - La Rochelle**



Renseignements et inscriptions | Information & Registration

[www.yachtclubclassique.com](http://www.yachtclubclassique.com)

- 5 août** : rassemblements à Cork - Fowey | *August 5th* : gathering in Cork / Fowey  
**6 août** : prologues en parallèle à Cork - Fowey | *August 6th* : prologues simultaneously in Cork and Fowey  
**7 août** : départs de Cork - Fowey vers Brest | *August 7th* : Start from Cork / Fowey towards Brest  
**11 août** : Brest Dîner de gala | *August 11th* : Brest Crew Dinner  
**12 août** : départ en soirée de Brest pendant les jeudi du port | *August 12th* : Evening departure from Brest after the weekly music festival  
**16 août** : La Rochelle - Coupe Bouvet Ladubay du patrimoine, défilé des yachts dans le vieux port et Remise des Prix  
*August 16th* : La Rochelle - The Bouvet Ladubay Maritime Heritage Award, Parade-of-Sail in the Old Port and Prizegiving.

Cork

Fowey

Brest

La Rochelle

www.bleu.citron.fr



BOUVET LADUBAY

AFYD

FCV

YCA

YCUK

YCUUSA

YCUUSA

YCUUSA

## 1 RESPONSABILITE DES CONCURRENTS:

EXTRAIT DE L'ARRETE DU 3 MAI 1995 RELATIF AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER «Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. »

- 1.1 La régata sera régie par :
  - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
  - Les règles de la Jauge Classique en vigueur, les instructions de course, le présent Avis de course.
  - Les préconisations d'organisation des régates classiques de la CCA
- 1.2 Chaque bateau doit être en conformité avec les lois et réglementations de son pays (par exemple, pour la France, les bateaux devront en particulier être conformes aux dispositions prévues par les divisions 240 et 244, selon leur date de lancement).  
Catégorie RSO : voir annexe par régata
- 1.3 Il est reconnu par les organisateurs de l'épreuve que de nombreux yachts classiques, ayant été construits avant l'existence des RSO, ont des difficultés à se conformer pleinement aux règlements concernant la structure du bateau. Les propriétaires de yachts qui ne sont pas pleinement conformes aux règlements concernant la structure sont donc priés de faire au mieux pour respecter autant que possible ces règles, en particulier celles relatives aux cockpits (3.09), aux capots ouvrants et descentes (3.08) et aux filières, chandeliers et balcons (3.14).
- 1.4 Dans le cas exceptionnel d'un bateau dont les filières, chandeliers et/ou balcons ne sont pas conformes aux exigences OSR, il ne sera admis à participer que si :
  - . le bateau est jugé en bon état de navigabilité,
  - . une demande de dispense spéciale est déposée,
  - . le propriétaire ou le skipper accepte de signer la déclaration suivante :  
"Tous les membres d'équipage ont été pleinement formés sur la procédure d'homme à la mer, sur l'utilisation des harnais de sécurité et des gilets de sauvetage, et sur le fait qu'ils les porteront et les utiliseront à tout moment tant qu'ils seront à bord, durant la course. Une attention particulière a été accordée à la mise en place et à l'utilisation des lignes de vie et de points d'attache."
- 1.5 La langue officielle de l'épreuve est le français.

## 2 PUBLICITE

La publicité n'est pas autorisée pour l'épreuve, hors la publicité fournie par l'organisation de la course.

## 3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 1, 2, 3 et 4 de yachts classiques telles que définies dans le règlement de la Jauge Classique en vigueur
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en s'inscrivant en ligne sur le site web du YCC dédié à la Coupe des Trois Phares : <http://c3p.yachtclubclassique.com/> ou par envoi de la fiche d'inscription aux capitaines de flotte au plus tard le 31 mai 2010 – voir annexes concernées. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des inscriptions après cette date, qui seront dans ce cas pénalisées par un droit d'inscription majoré de 50%.
- 3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :
  - les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **4 DROITS D'INSCRIPTION : voir annexe par régata**

#### **5 PROGRAMME : voir annexe par régata**

5.1 Confirmation d'inscription : voir annexe par régata

5.2 Jauge et contrôle : voir annexe par régata

5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course du premier jour est fixée en annexe par régata

5.4 Les équipiers ayant souscrit aux formalités d'inscription sont invités aux dîners des équipages organisés à Brest et à La Rochelle – voir planning en annexe par régata

#### **6 INSTRUCTIONS DE COURSE**

6.1 Les instructions de course générales seront disponibles sur le site web du YCC à compter du 30 avril 2010 : [www.yachtclubclassique.com](http://www.yachtclubclassique.com). Les annexes aux Instructions de Course seront distribuées aux participants lors des briefings des skippers

#### **7 PARCOURS**

Les parcours sont de types hauturiers et côtiers, voir annexe par régata

#### **8 CLASSEMENT**

Un classement unique sera réalisé par régata, toutes classes confondues pour toutes les classes. Les temps de chaque course seront compensés en fonction du rating de chaque bateau établi selon la Jauge Classique en vigueur

Le classement général de chaque régata tiendra compte des éventuelles disparités des parcours et des flottes.

8.1.1 Le nombre de courses devant être courues pour valider chaque régata sera de : 1

#### **9 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2009/2012, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **10 ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de voir annexe, ou son équivalent, pour l'épreuve.

#### **11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Voire annexe par régata

##### **11.1 CLASSES PATRIMONIALES DES YACHTS CLASSIQUES**

###### **Classe 1 (flamme 1) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

###### **Classe 2 (flamme 2) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.

###### **Classe 3 (flamme 3) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968 (ou, pour des séries de bateaux, yachts dont le prototype a été réalisé avant le 31-12-1968), conformes à leurs plans d'origine et

pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge 1957 du Royal Océan Racing Club ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

**Nota** : la Classe 3 est clairement incluse dans les deux premières. Dans l'esprit des organisateurs, elle est plus spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis du règlement de la jauge 1957 du Royal Océan Racing Club. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.

**Classe 4 (flamme 4) :**

Yachts construits avant le 31-12-1975, conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge IOR ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

Les bateaux construits dans l'esprit des yachts classiques, soumis à l'avis du Comité de Jauge, sont incorporés à la classe 4 pour les régates du CCA.

Les bateaux de la classe 4 font l'objet d'un classement séparé pour le CCA.

**11.2 TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :**

Un classement sera effectué pour le trophée Jean-Claude LANGLOIS.

Ce trophée attribut des points aux trois premiers bateaux prenant le départ de chaque course :

1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points

2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points

3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 point

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se verra remettre en fin de saison le trophée Jean-Claude LANGLOIS. En cas d'égalité, les RCV seront appliquées.

Fait à La Rochelle le : 26 avril 2010

Autorité organisatrice  
Corps arbitral

**: YACHT CLUB CLASSIQUE**  
: défini dans les Instructions de Course

# Coupe des Trois Phares

## 1 RESPONSABILITE DES CONCURRENTS:

1.2 Les RSO catégorie 3 sont applicables à la Coupe des Trois Phares, avec l'ajout d'un radeau de survie adapté au nombre de personnes embarquées. Pour les bateaux de la flotte au départ de Crosshaven, les RSO catégorie 2 sont recommandées. La présence à bord d'une balise de détresse et/ou d'une VHF ASN est recommandée.

## 3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne ou en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Capitaine de Flotte, Coupe des Trois Phares, concerné par leur port de départ au plus tard le 31 mai 2010.

## 4 DROITS A PAYER :

Le droit d'inscription de chaque bateau est fixé à 25,00 euros par personne.

Note : le stationnement dans les ports de Cork, Brest et La Rochelle est offert pendant la durée de l'épreuve

## 5 PROGRAMME

5.1 **Pour toute information complémentaire** veuillez contacter :

Le Capitaine de Flotte, Coupe des Trois Phares, départ de Crosshaven :

François Frey, SINBAD

[francois@sinbad.eu.com](mailto:francois@sinbad.eu.com) + 33 610 49 14 50

Le Capitaine de Flotte, Coupe des Trois Phares, départ de Fowey :

Olivier Beau, RAAN

[olivier.beau@cegetel.net](mailto:olivier.beau@cegetel.net) + 33 671 81 95 49

### Confirmation d'inscription :

Le 05 août 2010 de 10h00 à 12h00 locales, dans les locaux du Club hôte

### Les briefings des skippers sont organisés :

- le 05 août à Crosshaven et à Fowey à 18h00, dans les locaux du Club hôte

- le 11 août à Brest à 18h00, au Chantier du Guip

**Les diners des équipages** seront organisés le 6 août à Fowey, le 11 août à Brest, au Chantier du Guip et le 16 août au Musée Maritime de La Rochelle

Le 16 août est organisée la Coupe Bouvet-Ladubay du Patrimoine Maritime, récompensant sous l'égide du Musée Maritime de La Rochelle la plus belle restauration ou le plus significatif maintien en condition d'un yacht classique.

### Courses de la Coupe des Trois Phares :

- le 06 août, prologues à Crosshaven et à Fowey – non intégrés au classement final

- le 07 août, départ des manches 1a de Crosshaven à Brest et manche 1b de Fowey à Brest

- le 12 août, départ de la manche 2 de Brest à La Rochelle

5.2 Jauge et contrôle : tout au long de l'épreuve, le représentant local du Comité de Jauge aura toute latitude pour diligenter un contrôle de jauge ou pour jauger un bateau. Il pourra se faire assister pour cette tâche.

5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course du premier jour est fixée le 6 août à 11h00 locales – sous réserve de cohérence avec les horaires de marées locales et les autres manifestations maritimes locales. Ce point est confirmé lors des briefings des skippers

## 7 PARCOURS

Les parcours seront définis dans les instructions de course.

A titre indicatif, les parcours généraux pourraient être articulés comme suit :

Etape 1 : Crosshaven vers Brest en laissant l'archipel des Scilly sur tribord

Etape 1 : Fowey vers Brest en laissant l'archipel des Scilly sur bâbord

Etape 2 : Brest vers La Rochelle

## 8 CLASSEMENT

Un classement unique, par points, sera réalisé pour les deux flottes – départs de Crosshaven et de Fowey

# Coupe des Deux Phares

### 1 RESPONSABILITE DES CONCURRENTS:

- 1.2 Les RSO catégorie 3 seront applicables à la Coupe des Deux Phares avec l'ajout d'un radeau de survie adapté au nombre de personnes adaptées. La présence à bord d'une balise de détresse et/ou d'une VHF ASN est recommandée.

### 3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne ou en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Capitaine de Flotte, Coupe des Deux Phares au plus tard le 31 mai 2010 :

François Frey, SINBAD

[francois@sinbad.eu.com](mailto:francois@sinbad.eu.com) + 33 610 49 14 50

### 4 DROITS A PAYER :

L'inscription d'un bateau pour la Coupe des Trois Phares entraîne automatiquement une inscription gratuite pour la Coupe des Deux Phares.

Le droit d'inscription des concurrents qui ne sont pas inscrits à la Coupe des Trois Phares est fixé à 25,00 euros par personne.

Note : le stationnement dans les ports de Brest et La Rochelle est offert pendant la durée de l'épreuve

### 5 PROGRAMME

- 5.1 **Pour toute information complémentaire** veuillez contacter :

Le Capitaine de Flotte, Coupe des Deux Phares :

François Frey, SINBAD

[francois@sinbad.eu.com](mailto:francois@sinbad.eu.com) + 33 610 49 14 50

#### Confirmation d'inscription :

Le 11 août 2010 de 16h00 à 18h00 locales, au Chantier du Guip

**Le briefing des skippers** est organisé le 11 août à Brest à 18h00, au Chantier du Guip

**Les diners des équipages** seront organisés le 11 août à Brest, au Chantier du Guip et le 16 août au Musée Maritime de La Rochelle

Le 16 août est organisée la Coupe Bouvet-Ladubay du Patrimoine Maritime, récompensant sous l'égide du Musée Maritime de La Rochelle la plus belle restauration ou le plus significatif maintien en condition d'un yacht classique.

#### Coupe des Deux Phares :

- le 12 août, départ de la course de Brest à La Rochelle

- 5.2 Jauge et contrôle : tout au long de l'épreuve, le représentant local du Comité de Jauge aura toute latitude pour diligenter un contrôle de jauge ou pour jauger un bateau. Il pourra se faire assister pour cette tâche.

- 5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la Coupe des Deux Phares est fixée le 12 août à 18h30 locales – sous réserve de cohérence avec les autres manifestations maritimes locales. Ce point est confirmé lors du briefing des skippers

### 7 PARCOURS

Le parcours sera défini dans les instructions de course.

A titre indicatif, le parcours général pourrait être articulé comme suit :

Brest vers La Rochelle sans marque de parcours

### 8 CLASSEMENT

Un classement unique, par points, sera réalisé pour tous les participants à la Coupe des Deux Phares

# Coupe de France des Classiques

### 3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.2 L'épreuve est ouverte aux bateaux inscrits à la Coupe des Trois Phares, répondant également aux critères d'acceptation des YACHTS D'EPOQUE et des REPLIQUES DE YACHTS D'EPOQUE, tels que définis par le Comité International de Méditerranée :

« Les yachts d'époque sont les yachts construits en bois ou en métal lancés avant le 31 décembre 1949 et restés conformes à leurs plans d'origine.

Les yachts dont les projets sont postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1946 et antérieurs au 31 décembre 1949 et mis à l'eau avant le 31 décembre 1952 sont assimilés aux yachts d'époque si l'organisateur les juge tels.

Les répliques des yachts d'époque sont des yachts qui, abstraction faite de leur date de lancement, ont été construits suivant un projet antérieur au 31 décembre 1949 et dans le respect de la technique et des matériaux de l'époque. »

### 4 DROITS A PAYER :

Les bateaux participant à la Coupe des Trois Phares et/ou à la Coupe des Deux Phares ne paient pas de frais supplémentaires pour la Coupe de France des Classiques.

### 5 PROGRAMME

5.1 **Pour toute information complémentaire** veuillez contacter :

Le Capitaine de Flotte, Coupe des Trois Phares, départ de Crosshaven :

François Frey, SINBAD

[francois@sinbad.eu.com](mailto:francois@sinbad.eu.com) + 33 610 49 14 50

Le Capitaine de Flotte, Coupe des Trois Phares, départ de Fowey :

Olivier Beau, RAAN

[olivier.beau@cegetel.net](mailto:olivier.beau@cegetel.net) + 33 671 81 95 49

Le programme de la Coupe de France des Classiques est celui de la Coupe des Trois Phares

### 7 PARCOURS

Le parcours de la Coupe de France des Classiques est celui de la Coupe des Trois Phares

### 8 CLASSEMENT

Un classement unique, par points, sera réalisé pour les deux flottes de participants à la Coupe de France des Classiques – départs de Crosshaven et de Fowey



## ANNEXE 4 A L'AVIS DE COURSE

# Fiche d'Inscription

Cocher la/les case(s) concernée(s) :

INSCRIPTION A LA **COUPE DES TROIS PHARES** :

INSCRIPTION A LA **COUPE DE FRANCE DES CLASSIQUES** :

INSCRIPTION A LA **COUPE DES DEUX PHARES** :

**NOM du YACHT** : \_\_\_\_\_

**ARCHITECTE** : \_\_\_\_\_

**DATE DU PLAN** : \_\_\_\_\_

**EVENTUELLE CLASSE OU JAUGE SPECIFIQUE** : \_\_\_\_\_

**CHANTIER** : \_\_\_\_\_

**DATE DE CONSTRUCTION** : \_\_\_\_\_

**NUMERO DE VOILE** : \_\_\_\_\_

**NUMERO MMSI** : \_\_\_\_\_

**INDICATIF RADIO** : \_\_\_\_\_

**COMPAGNIE D'ASSURANCE** : \_\_\_\_\_

**NUMERO DE CONTRAT** : \_\_\_\_\_

**PORT D'ATTACHE** : \_\_\_\_\_

**LONGUEUR HORS TOUT** : \_\_\_\_\_

**BAU MAXI** : \_\_\_\_\_

**TIRANT D'EAU** : \_\_\_\_\_

**PROPRIETAIRE** : \_\_\_\_\_

**SKIPPER, NOM ET PRENOM** : \_\_\_\_\_

**NUMERO DE TELEPHONE** : \_\_\_\_\_

**EMAIL** : \_\_\_\_\_

**NUMERO DE LICENCE FFVOILE** : \_\_\_\_\_

**NOMBRE PREVU DE PERSONNES A BORD POUR LA REGATE** : \_\_\_\_\_

Je, soussigné (e) .....  
souhaite participer avec mon équipage à l'édition 2010 de la/des régates patrimoniales :

\_\_\_\_\_ qui sera/seront courue(s) du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ août 2010

J'accepte d'être soumis aux règles de course de l'ISAF 2009 - 2012, aux prescriptions des autorités dont relève cette/ces régates, aux instructions de course, ainsi qu'au bel esprit qui inspire à la plaisance classique. J'accepte sans aucune réserve ces règlements, j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations données sur cette fiche, et j'ai bien noté en particulier la règle fondamentale du règlement qui stipule « il appartient à chaque voilier, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course ».

date et signature du skipper : (précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord de participation")

Merci de retourner cette fiche complétée par email au Capitaine de Flotte Concerné, accompagnée du montant correspondant. L'inscription est subordonnée au règlement des montants dus – en ligne, sur le site <http://C3P.yachtclubclassique.com>